

2025/34

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le 24 juin le Conseil Municipal, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Alex BRICHET-BILLET, Maire.

Présents : Mr BRICHET- BILLET Alex, Mr CARRIER Michel, Mme LOCATELLI Sandrine, Mme RAVIER Marie-Noëlle, Mr GRIGIS Vincent, Mr VINSON Denis, Mr Jean -Christophe JOUVE, Mme MARTIN Chloé

Absentes et excusées : Mme ODOIX Raymonde
Mme CROSSON-PETMEZAKIS Isalia qui a donné pouvoir à Alex BRICHET-BILLET

Nombre de conseillers en exercice : 10
Date de convocation : 17/06/2025

Présents : 08
Date d'affichage : 24/06/2025

Votants : 09

ACHAT DE LA PARCELLE D004 POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Cette délibération annule et remplace la N° 2024/48 du 21 novembre 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2242-1

Vu l'article 794 du code général des impôts,

Considérant la proposition de vente faite par Mr René Claude THEVENIN, domicilié 1060 Route de Créneuf, 38470 Notre Dame de l'Osier ;

Mr Le Maire de Notre Dame de l'Osier, expose au conseil cette proposition de vente à l'euro symbolique la parcelle de bois taillis D004 située dans une zone naturelle selon le PLU de la commune, d'une contenance de 1280 mètres carrés représentant une valeur de 180,00€ TTC et suggère de l'accepter.

Dans cette opération, la commune supportera les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette donation et autorise Mr Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Alex BRICHET-BILLET

Le Secrétaire de séance
Michel CARRIER

